



## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION ET SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 2 AVRIL PROCHAIN**

### **Rencontres tenues en présentiel et diffusées sur le Web**

---

**Saint-Basile-le-Grand, le 26 mars 2024** – Le mardi 2 avril prochain à 19 h 15 au centre civique Bernard-Gagnon (6, rue Bella-Vista), le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand tiendra une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement n° U-220-54, modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter un matériau de revêtement de toiture autorisé, de retirer certaines dispositions relatives à l'aménagement extérieur des lieux pour un logement bi-génération ou accessoire ainsi que de corriger la numérotation. Au cours de cette assemblée, le projet ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et les organismes désirant s'exprimer sur le sujet pourront être entendus.

S'ensuivra la séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 30. Prévu par la Loi sur les cités et villes, cet événement met à l'avant-plan les décisions et les orientations prises par les élus municipaux ainsi que les réalisations et les projets de la Ville.

#### **Ne manquez pas la diffusion en ligne**

Vous ne pouvez être présent ? La séance ordinaire du conseil municipal sera diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et accessible pour visionnement en différé. Vous pourrez accéder à l'enregistrement en vous rendant au [villesblg.ca/seances](https://villesblg.ca/seances).

#### **Documentation officielle**

Le projet d'ordre du jour sera disponible sur le site Web municipal le jeudi 28 mars. Le procès-verbal, dès son adoption par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente, pourra être consulté sur le site Web ou à l'hôtel de ville.

#### **Période de questions**

La séance ordinaire débutera par la période de questions, intitulée *La Parole aux Grandbasilois*, ayant trait à tout sujet relatif à la vie municipale. Après la rencontre, les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance pourront également les adresser aux membres du conseil municipal.

#### **Accessibilité universelle**

En conformité avec son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville souhaite rendre ses assemblées accessibles à tous. Ainsi, le centre civique Bernard-Gagnon est accessible aux personnes à mobilité réduite et pour ceux souhaitant visionner la séance en différé, les sous-titres peuvent être activés sur YouTube.

Source : Camille Langevin, agente d'information  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8100 | [c.langevin@villesblg.ca](mailto:c.langevin@villesblg.ca)

**Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)